



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 7 JUIN 2022

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1000.00	
21318 - 1804	Autres bâtiments publics	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

PROJET VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- de dissuader, par la présence ostensible de caméras ;
- de réduire le nombre de faits commis ;
- de renforcer le sentiment de sécurité ;
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité ;
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions

La gendarmerie préconise d'installer des caméras. Les faits relevés ces dernières années amènent à envisager l'installation de caméras aux principaux points d'entrée du village ainsi qu'aux différents points stratégiques de la commune.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le coût varie selon le nombre de type de caméras installées. En outre, dans le cadre de la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet, ainsi que la région Grand EST.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal ;

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de PEVY ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (F.I.P.D., DETR, Région, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les propositions ci-dessus présentées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

VENTE DE BOIS SUR PIEDS

Monsieur le Maire présente l'offre de la société SAS BOINOR pour couper le taillis sur la parcelle du bois de l'Arbre et une partie du Marais de la Cour en y laissant les arbres d'avenir (chêne et frêne) et les peupliers à la Terre Mennesson.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2023 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- Le Conseil Municipal désigne M Daniel VAQUETTE coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2023.

L'intéressé désigné ne percevra pas d'indemnité.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Site Internet

Le site actuel est obsolète, Monsieur le Maire propose une migration vers un site plus moderne et plus accessible avec l'organisme Net 15 et AGEDI.

La tournée des Vignerons du 2 et 3 juillet 2022

Vue la demande du Massif de Saint Thierry la commune de Pévy va ouvrir un compteur forain Impasse du Carrouge et délivrer une autorisation de débit de boissons.

Questions diverses :

La société PIRENAIC va procéder un reportage de photos aérienne sur la commune de Pévy début juillet.